



Prêt à taux 0%/ justificatifs, superficie de la maison

Par **laurence**, le **16/05/2011** à **13:53**

Bonjour, rn
le 21/06/2010, nous avons contracté un prêt à taux 0% pour l'achat de notre maison avec des travaux à réaliser.
Lors de signature le banquier n'a pas su nous préciser si les travaux que nous devions réaliser devaient l'être par un artisan ou si nous pouvions les faire seul et donner les factures de matériel comme justificatifs. Sur les documents du prêt, rien n'est précisé.
Pourriez vous nous renseigner.
De plus, il semblerait qu'il y ait eu une erreur sur la superficie total de la maison au moins 10m2 de moins. Peut-on encore se retourner contre les anciens propriétaires, ou personne qui aurait dû vérifier la conformité (nous n'avons pas de copie de leur taxe foncière, qui indiquerait probablement la superficie exacte)
Je vous remercie